

2701, promenade Longfields – D02-02-19-0134 Foire aux questions

La demande d'aménagement : D02-02-19-0134

- 1) La demande maintient-elle l'apparence et les caractéristiques de la communauté de Stonebridge actuelle (conception du bâtiment, façade, matériaux, couleur, etc.)?
 - La configuration des rues, les utilisations du sol et les types de logements de faible hauteur proposés sont compatibles avec l'ensemble de la communauté de Stonebridge. La conception, les matériaux et les couleurs du bâtiment ne seront pas très différents des autres logements de Mattamy dans le secteur.
- 2) Pourquoi le nombre d'unités convenu entre le promoteur et la communauté est-il passé de 158 à 184 unités?
 - Le nombre d'unités à aménager convenu dans le cadre de cette présentation avait été décidé avant la présentation du plan de lotissement. Vous trouverez <u>ici</u> les détails de l'entente.
- 3) La promenade Longfields est déjà très achalandée. L'aménagement entraînera-t-il une plus grande congestion sur cette rue?
 - Une évaluation des répercussions sur les transports a été soumise à l'appui de la demande. L'information sur les transports est actuellement en cours d'évaluation.
- 4) L'aménagement va augmenter considérablement la population dans le secteur, et les écoles sont déjà pleines à craquer. Quelles seront les répercussions?
 - Les conseils scolaires ont été avisés dans le cadre des demandes de plan de lotissement et de modification au Règlement de zonage, et les ententes d'achat et de vente contiendront des clauses concernant la capacité des écoles.
- 5) L'aménagement nuira à la préservation de l'environnement et des espaces verts. Comment allez-vous remédier à la situation?
 - L'utilisation actuelle du sol comme terrain de golf n'est pas considérée comme un espace vert public. Dans le cadre du plan de lotissement, un parc de 0,726 hectare (1,79 acre) est proposé.
- 6) Quelles sont les mesures prises pour réduire les répercussions de la construction sur les résidents actuels?
 - Les travaux de construction doivent respecter le Règlement sur le bruit de la Ville d'Ottawa 2017-255. Comme condition d'approbation provisoire, la présentation d'un plan de gestion de la circulation pendant la construction est exigée.



- 7) Quelles seront les répercussions du nouvel aménagement sur les services de transport en commun actuels?
 - OC Transpo a pu consulter la demande et n'a pas exprimé de préoccupations concernant la proposition.
- 8) Le vote sur une cotisation a-t-il déterminé à quel moment les terres visées par la demande de lotissement seraient aménagées?
 - Le vote de la communauté est une question distincte de la demande d'aménagement; toutefois, vous trouverez les détails de ce vote <u>ici</u>. Le vote sur une cotisation et l'entente prévoient l'aménagement des terres identifiées dans le plan de lotissement.
- 9) La demande traite-t-elle de façon satisfaisante de l'hydrologie du drainage, compte tenu de la perte des bassins de drainage des eaux pluviales et des modifications apportées au niveau du sol et au drainage en raison de l'aménagement de logements et de rues sur la propriété en question et dans la zone du terrain de golf avoisinant?
 - Les détails sur la gestion des eaux pluviales ont été soumis dans le cadre de la demande d'aménagement et sont actuellement à l'étude.
- 10) D'autres constructeurs indépendants ont construit des logements multiples sur de petites parcelles de terre. Cette demande concerne-t-elle des logements similaires?
 - L'aménagement proposé comprend une combinaison de maisons unifamiliales et de maisons jumelées, ce qui est conforme aux politiques du Plan officiel de la Ville.
- 11) Quel est le risque de contamination potentielle des terres aménagées?
 - Une évaluation environnementale du site de Phase I a été effectuée pour les terres visées en 2019. Cette évaluation a conclu qu'une évaluation de Phase II n'était pas nécessaire.
- 12) Quel est le risque de contamination potentielle des terres aménagées?
 - Une évaluation environnementale du site de Phase I a été effectuée pour les terres visées en 2019. Cette évaluation a conclu qu'une évaluation de Phase II n'était pas nécessaire.

Cotisation dans la communauté

- 13) Quel est le contexte de la cotisation dans la communauté de Stonebridge?
 - Le vote de la communauté a été mené par le Conseil municipal d'Ottawa à la suite de l'approbation d'un rapport rédigé par les conseillers du quartier 3



(Barrhaven), du quartier 21 (Rideau-Goulbourn) et du quartier 22 (Gloucester-Nepean-Sud), qui représentent chacun une partie de la communauté de Stonebridge.

- Le rapport intitulé «<u>Vote sur un prélèvement à Stonebridge</u> » a été examiné par le Comité des finances et du développement économique (CFDE) le 1^{er} octobre 2019 et par le Conseil municipal d'Ottawa le 9 octobre 2019.
- Le Conseil a approuvé un bulletin de vote à l'échelle de la communauté afin de déterminer l'appui à l'imposition d'une cotisation propre au secteur permettant l'achat de 198 acres de terrain de golf situés dans la communauté de Stonebridge. La section « Répercussions juridiques » de ce rapport comprenait les commentaires suivants :

« Afin d'être autorisé, en vertu de la Loi sur les municipalités, à imposer un prélèvement pour l'achat du bien, il est nécessaire que la Ville soit propriétaire du bien ou qu'une entente d'achat et de vente ait été signée pour son acquisition. Ainsi, en attendant le résultat du vote de la communauté de Stonebridge, après l'approbation de la cotisation par le Conseil, mais avant son imposition, une telle entente devrait être signée... Si la recommandation était approuvée et le vote tenu conformément au processus décrit dans les présentes, le Conseil ne serait pas lié par le résultat d'un tel vote. »

14) Comment s'est déroulé le vote sur une cotisation dans la communauté de Stonebridge?

- À la suite de l'adoption de la recommandation par le Conseil municipal, le personnel du Bureau du greffier municipal a commencé le processus de vote. Le 9 octobre 2019, des trousses de vote ont été postées à chaque adresse du secteur visé par la cotisation (défini par le GTS). Chaque trousse comprenait :
 - a) une fiche d'information bilingue avec une mise en contexte, des détails sur le processus d'achat des terrains, les montants estimatifs des cotisations, des renseignements sur le vote et le processus de vote, la façon de voir les résultats ainsi que l'adresse courriel et le poste téléphonique réservés à cette fin et gérés par le Bureau du greffier municipal;
 - b) un bulletin de vote bilingue et numériquement unique comprenant la question du bulletin de vote, les instructions pour remplir le bulletin de vote, l'adresse courriel et le poste téléphonique réservés à cette fin ainsi qu'un formulaire contenant des renseignements personnels confirmant que le votant est bien le propriétaire (prénom et nom du propriétaire, adresse de la propriété, signature du propriétaire ou de son agent autorisé et date);
 - c) une enveloppe-réponse affranchie permettant aux votants de poster leurs bulletins de vote au Bureau du greffier municipal. Les votants pouvaient également déposer leur bulletin de vote en personne dans une urne aux Archives de la Ville d'Ottawa, situées au 100, promenade Tallwood.



- La période de vote de 30 jours a commencé le 10 octobre 2019, et les bulletins de vote dûment remplis devaient être retournés au Bureau du greffier municipal avant 16 h, le 8 novembre 2019. La date a été estampillée sur les enveloppes contenant les bulletins de vote dès leur réception.
- Le personnel du Bureau du greffier municipal a ouvert les enveloppes retournées, analysé chaque bulletin de vote pour s'assurer qu'il était dûment rempli et vérifié que le numéro de bulletin de vote unique correspondait à l'adresse à laquelle il avait été posté. Les bulletins de vote ont été agrafés à l'enveloppe estampillée et triés en piles selon les réponses aux bulletins de vote. Le personnel du Bureau du greffier municipal a ensuite compté les bulletins de vote avec l'aide de collègues des Services juridiques et des Services des finances. Les bulletins de vote qui avaient été déposés dans l'urne aux Archives de la Ville d'Ottawa ont été transférés à l'hôtel de ville par le personnel du Bureau du greffier municipal une fois le vote déclaré clos à 16 h, le 8 novembre 2019. Tout le personnel participant au dépouillement des votes a été tenu de signer un serment d'intégrité et de respect de la vie privée des électeurs.

15) Quels ont été les résultats du vote sur une cotisation dans la communauté de Stonebridge?

 La période de vote pour la consultation sur une cotisation dans la communauté de Stonebridge s'est terminée le 8 novembre 2019, et les résultats ont été publiés le jour même sur ottawa.ca. Voici les résultats du vote :

OUI à une cotisation	1 470
NON à une cotisation	741
Bulletins en blanc	0
Bulletins nuls	6

16) Quels sont les échéanciers globaux de la cotisation dans la communauté de Stonebridge?

- L'objectif actuel est de présenter cette question au Comité des finances et du développement économique (CFDE) aux fins d'examen au T3 de 2020.
- Le personnel a fourni une mise à jour concernant le vote sur une cotisation dans la communauté de Stonebridge dans une note datée du 22 janvier 2020, qui a été inscrite à l'ordre du jour du CFDE du 4 février 2020. La section « Prochaines étapes » de cette note de service indique ce qui suit :

« Le personnel de la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique fera rapport au Comité des finances et du développement économique et au Conseil concernant les prochaines étapes au T2 de 2020, ce qui laisse suffisamment de temps pour inclure la cotisation dans le budget de 2021. »



Achat du terrain de golf

17) Existe-t-il un accord juridique entre Mattamy Homes et la Ville d'Ottawa concernant l'achat des terrains de golf?

• Les discussions se poursuivent avec Mattamy Homes pour la finalisation d'une entente de principe pour l'achat et la vente des terrains de golf.

Rester informé

18) Comment puis-je rester informé des questions liées à cette demande d'aménagement et y participer?

- Les renseignements concernant la prochaine mise à jour du personnel de la DGPIDE au T3 de 2020 ainsi que le rapport d'imposition d'une cotisation dans la communauté de Stonebridge, qui sera examiné par le Comité des finances et du développement économique (CFDE) et le Conseil plus tard cette année, seront mis à la disposition des résidents en temps voulu par le biais de communications aux associations communautaires, de l'ordre du jour des réunions publiques du Comité et du Conseil, et sur ottawa.ca.
- Consultez le site de l'Association communautaire de Stonebridge.
- Visitez Ottawa.ca.

Continuer à participer

19) Comment puis-je faire entendre ma voix?

- Communiquez avec Kelby Lodoen Unseth, responsable du dossier, à l'adresse suivante : <u>Kelby.LodoenUnseth@ottawa.ca</u>
- Assistez à la prochaine réunion publique obligatoire (détails non encore déterminés).
- Communiquez avec l'Association communautaire de Stonebridge.

20) Y aura-t-il une réunion publique portant sur cette demande d'aménagement?

- Un plan de lotissement exige une réunion publique obligatoire. Les détails de la réunion doivent tout d'abord être déterminés, ensuite toutes les personnes qui ont communiqué avec le responsable du dossier (Kelby Lodoen Unseth) seront informées directement de la tenue de cette réunion. De l'information sur la réunion sera également affichée sur Ottawa.ca.
- Dans le cadre de la modification au Règlement de zonage, toutes les personnes qui ont communiqué avec le responsable du dossier (Kelby Lodoen Unseth) seront avisées à l'avance si le rapport sur la modification devait être présenté au Comité de l'urbanisme.